AGEDI
Dépôt SOUS PREFECTURE DE GEX
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/04/2025
001-210100780-20250327-DE_008_2025-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX
Délibération n° 08-2025

Nombres de conseillers :	**18**	L'an deux mille vingt-cinq,
En exercice :	**18**	Le 27 mars
Présents :	**12**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué,
Votants :	**15**	est réuni sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Patricia ALTHERR — Jean-Pierre SZWED — Yoann FURNON Françoise SUDAN – Martial MEDA – Sandrine SHAW – Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA – Nolwenn SUDAN - Cyrielle CHAMOT – Jocelyne BLAZER

Absents ayant donné procuration : Brigitte FLEURY (procuration à Aline HOFER FABRE - Cédric HERNALSTEENS (procuration à Jean-Pierre SZWED - Xavier MAIRE (procuration à Michel PETER) - Marie-Julie SENEZE (procuration à Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA)

Absents : Corentin RINALDI - Nicolas JAN

Secrétaires de séance :

Objet : désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 dudit code, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après délibération, à l'unanimité, sont nommées secrétaires de séance : Patricia ALTHERR et Françoise SUDAN

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus »

Pour extrait conforme,

Fait à Challex, le 27 mars 2025

Le Maire,

Aline HOFER FAVRE

